



Commune de Denges

DANS SA SEANCE DU 01 FEVRIER 2021 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation selon l'art. 111 LATC à Mme Hiller, parcelle 579, ch. des Mélèzes 9, pour la construction d'une pergola.

A pris note

- La Police cantonale du commerce a délivré une licence au Café des Amis. Cette licence est valable du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

La municipalité